BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 965

28 – EURE-ET-LOIR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Ventes et cessions

922 503 305 RCS Chartres.
AIVA.
Forme : Société de libre partenariat à capital variable.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : 6, Rue Du Docteur Maunoury, 28000 Chartres.
Oppositions : Article L.236-6 du code de commerce.
Commentaires : Liste des sociétés participant à l'opération : COLOMBUS REIM 2 Fonds Professionnel Spécialisé sous forme de Société de Libre Partenariat à capital variable Siège social : 6, rue du Docteur Maunoury - 28000 CHARTRES RCS CHARTRES 978 391 449 ET AIVA Fonds Professionnel Spécialisé sous forme de Société de Libre Partenariat à capital variable Siège social : 6, rue du Docteur Maunoury - 28000 CHARTRES, RCS CHARTRES 922 503 305 Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18 novembre 2025, La société COLOMBUS REIM 2, Fonds Professionnel Spécialisé sous forme de Société de Libre Partenariat à capital variable, ayant son siège social sis 6, rue du Docteur Maunoury - 28000 CHARTRES, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 978 391 449, et la société AIVA, Fonds Professionnel Spécialisé sous forme de Société de Libre Partenariat à capital variable, ayant son siège social sis 6, rue du Docteur Maunoury - 28000 CHARTRES, immatriculée au RCS de CHARTRES sous le numéro 922 503 305. Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont les comptes arrêtés au 31 décembre 2024, date de clôture du dernier exercice social de chacune desdites sociétés. Les derniers comptes annuels des sociétés AIVA et COLOMBUS REIM 2 étant clos depuis plus de six mois, ces dernières ont établi chacune, un état comptable intermédiaire au 30 septembre 2025, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du projet de traité de fusion.La société AIVA ferait apport à la société COLOMBUS REIM 2 de la totalité de son actif, soit 2 361 156,45euros, à charge de la totalité de son passif, soit_64 633,22 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 296 523,23 euros.Rapport d'échange des droits sociaux : Le nombre de parts d'associés commanditaires reçues en échange sera déterminé (arrondi au centième) à la Date de Réalisation de la fusion pour chaque associé de la société AIVA par le quotient suivant : Nombre de parts d'associés commanditaire / commandité de la société AIVA détenues x (Valeur liquidative des parts d'associés commanditaire/commandité de la société AIVA + Commission d'égalisation) sur la (Valeur liquidative des parts d'associé commanditaire / commandités de la société COLOMBUS REIM 2 + Commission d'égalisation) La fusion est soumise à plusieurs conditions suspensives et notamment à l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés commandités et commanditaires de la société AIVA et de la société COLOMBUS REIM 2.La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société AIVA depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société COLOMBUS REIM 2.La société AIVA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion.Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues à l'article 422-101 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CHARTRES au nom des deux sociétés le 20 novembre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..